



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA11/5/Add.1
12 octobre 2005

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Onzième réunion

Montreal, 28 novembre – 2 décembre 2005

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN APPROFONDI DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'INITIATIVE TAXONOMIQUE MONDIALE

Note du Secrétaire exécutif

Additif

ELEMENTS D'ACTIVITES PREVUES POUR LES NOUVEAUX PROGRAMMES DE TRAVAIL

I. INTRODUCTION

1. A sa sixième réunion, la Conférence des Parties a adopté pour l'Initiative taxonomique mondiale un programme de travail, y compris des activités prévues pour les programmes de travail thématiques et les questions intersectorielles de la Convention (décision VI/8, annexe). Toutefois, dans le cas de la diversité biologique des montagnes (activité prévue 13), des espèces exotiques envahissantes (activité prévue 15) et des aires protégées (activité prévue 18), il a été décidé que l'exécution de ces activités serait entreprise après l'examen de ces questions par la Conférence des Parties. A sa septième réunion, la Conférence des Parties a adopté les programmes de travail sur la diversité biologique des montagnes (décision VII/27, annexe) et sur les aires protégées (décision VII/28, annexe), et elle a pris une décision concernant les espèces exotiques envahissantes (décision VII/13). Dans sa décision VII/31, la Conférence des Parties a décidé de considérer la diversité biologique insulaire comme une nouvelle question devant faire l'objet d'un examen approfondi à sa huitième réunion. A sa dixième réunion, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques s'est penché sur la question de la diversité biologique insulaire et fait pour examen par la Conférence des Parties des recommandations sur le programme de travail proposé.

2. Le Secrétaire exécutif a préparé la présente note avec le concours du mécanisme de coordination de l'Initiative taxonomique mondiale en vue de proposer des activités taxonomiques à l'appui éventuel de la mise en œuvre des travaux consacrés à la diversité biologique des montagnes (section II), aux espèces exotiques envahissantes (section III), aux aires protégées (section IV) ainsi qu'aux buts et objectifs identifiés à sa dixième réunion par l'Organe subsidiaire pour la diversité biologique insulaire (section V).

* UNEP/CBD/SBSTTA/11/1.

/...

II. ACTIVITE PREVUE : DIVERSITE BIOLOGIQUE DES MONTAGNES

i) *Raison d'être*

3. La composition taxonomique de la diversité biologique des montagnes varie en fonction de leur région biogéographique, de leur latitude et de leur altitude ainsi qu'en fonction de leur relief. Dans quelques cas, les montagnes fournissent une ressource saisonnière nécessaire à des organismes que l'on trouvait jadis dans les biomes de basses terres. De surcroît, la plupart des groupes d'organismes ont des représentants dans les basses terres ainsi que dans les régions montagneuses, ce pour quoi l'on y trouve une vaste gamme de groupes d'organismes plutôt qu'un petit nombre de groupes taxonomiques. Par conséquent, ces régions sont souvent des points chauds de diversité biologique et cela rend difficile leur plein traitement taxonomique tout en nécessitant de nombreux acteurs et experts pour différents organismes.

4. Etant donné que la plupart des chaînes de montagne s'étendent sur de vastes superficies, il est absolument indispensable d'adopter en matière de diversité biologique des montagnes une approche régionale et un grand nombre de bases de données et d'inventaires renferment à ce sujet des informations pertinentes. C'est pourquoi l'Initiative taxonomique mondiale peut contribuer de plusieurs manières au programme de travail sur la diversité biologique des montagnes, notamment en compilant des renseignements et des connaissances spécialisées appropriées.

ii) *Produits*

5. Une meilleure connaissance de la composition par espèce des montagnes au moyen d'études et d'inventaires taxonomiques nationaux. L'Initiative taxonomique mondiale pourrait aider le programme de travail sur la diversité biologique des montagnes en se livrant aux activités suivantes :

a) *Listes d'organismes opérationnelles* – Assembler des listes opérationnelles d'organismes se trouvant dans les régions montagneuses, y compris leurs noms vernaculaires, pour ce qui est de l'altitude et du relief ;

b) *Clés d'identification opérationnelles* – Produire sous forme électronique et sur support papier des clés d'identification pour la conservation, la surveillance et l'utilisation durable des organismes dans les régions montagneuses ;

c) *Diffusion des données* – Distribuer aussi largement que possible les listes et clés opérationnelles afin d'en accroître l'utilité ;

d) *Ressources humaines* – S'adresser aux spécialistes de la taxonomie et les appuyer afin d'encourager leur participation à des programmes de formation pertinents, et soutenir la création de collections de référence et de données locales sur les biotes de montagne ;

e) *Points chauds et aires protégées* – Fournir des informations, infrastructures et ressources humaines taxonomiques afin d'identifier les points chauds de la diversité biologique des montagnes et d'établir et surveiller les aires protégées.

iii) *Echéancier*

6. La connaissance que l'on a actuellement de la diversité biologique des montagnes étant encore insuffisante, l'Initiative taxonomique mondiale s'efforcera de façon permanente d'établir et d'améliorer les listes et clés d'identification opérationnelles d'organismes de montagne. Dans les trois années qui suivent, elle cherchera à élaborer en consultation avec les organisations nationales compétentes en matière de taxonomie et de gestion des guides taxonomiques, des listes informatisées d'organismes de montagne et des clés d'identification.

iv) Acteurs

7. Le programme de travail sur la diversité biologique des montagnes a identifié de nombreux acteurs compétents comme l'Evaluation mondiale de la diversité biologique des montagnes de DIVERSITAS, le Partenariat de la montagne, le Forum des montagnes, BioNET-INTERNATIONAL (pour organiser des circuits régionaux), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le mécanisme du Centre d'échange de la Convention et le Mécanisme mondial d'informations sur la diversité biologique, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les organes nationaux de financement pour l'octroi d'une aide financière, la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (pour les plantes), les organisations nationales et les organismes de conservation de la nature dont les organisations non gouvernementales compétentes, les collectivités locales et de nombreux autres acteurs.

8. Les milieux scientifiques qui ont, dans le passé, exécuté des programmes de recherche sur la diversité biologique des montagnes et qui en exécutent de nos jours ainsi que les musées d'histoire naturelle qui, durant des décennies, ont rassemblé des spécimens jouent un rôle clé dans la prestation des connaissances spécialisées et des informations pertinentes, et ils devraient être activement inclus.

v) Mécanismes

9. Les mécanismes existants comme le mécanisme du Centre d'échange et le mécanisme de coordination de l'Initiative taxonomique mondiale, le Partenariat de la montagne, le Forum des montagnes et le Mécanisme mondial d'informations sur la diversité biologique pourraient servir à coordonner et promouvoir les efforts.

vi) Ressources humaines, ressources financières et autres besoins en matière de capacité

10. Pour identifier dans le cadre des projets existants et nouveaux les ressources humaines, les ressources financières et le renforcement des capacités nécessaires, il importe de disposer de fonds tout comme il faut que soient disponibles des ressources additionnelles pour accroître les capacités techniques dans les pays en développement.

vii) Projets pilotes

11. Des projets pilotes pourraient être entrepris sur la base d'informations relatives à un certain nombre de régions montagneuses de la planète comme les Alpes, les Andes, les Himalayas et l'Arc oriental afin d'obtenir dans le court terme des produits et d'en évaluer l'utilité. L'Initiative taxonomique mondiale pourrait chercher entre autres choses à répondre aux besoins de renforcement à l'échelle locale et régionale des capacités en coordonnant des ateliers en collaboration avec le Partenariat pour les montagnes, le Forum des montagnes et DIVERSITAS, accordant la priorité à la conservation et à la surveillance de la diversité biologique des montagnes. Le Mécanisme mondial d'informations sur la diversité biologique a fait savoir qu'il s'intéressait à l'élaboration de domaines et portails de données spécifiques pour les organismes de montagne.

III. ACTIVITE PREVUE : ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

i) Raison d'être

12. Il est possible de mieux gérer les espèces exotiques envahissantes en cherchant à mieux comprendre et décrire les espèces associées aux principales voies d'invasion. C'est ainsi par exemple qu'une compréhension approfondie de la composition taxonomique des eaux de ballast contribue pour beaucoup à la gestion efficace des espèces d'eau de ballast qui peuvent devenir ou qui sont déjà devenues des espèces envahissantes. Qui plus est, une meilleure typologie taxonomique des espèces exotiques envahissantes facilite la surveillance qui peut être cruciale au début des activités de dépistage et de gestion des invasions. En outre, de meilleures informations taxonomiques de base sur la diversité

biologique dans des zones qui sont exposées ou vulnérables aux principales voies d'invasion (ports maritimes par exemple) peuvent faciliter une prompte détection des changements dont le risque de faire l'objet la composition des espèces du fait d'espèces exotiques envahissantes.

ii) Produits

13. Au nombre des produits devraient figurer les suivants :

a) Elaboration et/ou élargissement de bases de données sur les espèces exotiques envahissantes et les occurrences d'invasion qui devront être diffusées à grande échelle ;

b) Production et diffusion de clés d'identification opérationnelles pour les espèces exotiques envahissantes associées aux principales voies d'invasion ;

c) Production et utilisation par les autorités de surveillance locales de listes opérationnelles d'organismes se trouvant dans des zones qui sont exposées ou vulnérables à d'importantes voies d'invasion.

iii) Echancier

14. Les bases de données devront être élaborées davantage et/ou élargies et largement diffusées dans un délai de deux ans. Les clés d'identification opérationnelles pour les espèces exotiques envahissantes devront être produites et diffusées dans un délai de trois ans. Les listes opérationnelles d'organismes dans les zones exposées ou vulnérables aux principales voies d'invasion devront être établies et utilisées dans un délai de trois ans.

iv) Acteurs

15. Pour l'élaboration de bases de données, le Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de la Commission de l'UICN sur la sauvegarde des espèces, le Réseau mondial d'informations sur les espèces envahissantes, le mécanisme du Centre d'échange de la Convention, ITIS, l'IABIN, le Mécanisme mondial d'informations sur la diversité biologique, Species 2000 et BioNET-INTERNATIONAL. Pour les clés d'identification, les milieux scientifiques, les gouvernements nationaux et les musées d'histoire naturelle. Pour les listes opérationnelles d'organismes dans les zones exposées ou vulnérables aux principales voies d'invasion, les gouvernements nationaux ainsi que les organisations nationales et régionales dont les organisations non gouvernementales.

v) Mécanismes

16. Les efforts coordonnés aux niveaux national et mondial par les acteurs identifiés ci-dessus seront un important mécanisme. En outre, des mécanismes existants tels que le mécanisme du Centre d'échange de la Convention et le Mécanisme mondial d'informations sur la diversité biologique peuvent jouer le rôle de portails d'information.

vi) Ressources humaines, ressources financières et autres besoins en matière de capacité

17. Pour identifier dans le cadre des projets existants et nouveaux les ressources humaines, les ressources financières et le renforcement des capacités nécessaires, il importe de disposer de fonds tout comme il faut que soient disponibles des ressources additionnelles pour accroître les capacités techniques dans les pays en développement. Le Fonds pour l'environnement mondial et les organisations nationales de financement seraient d'importantes sources d'aide financière.

IV. ACTIVITE PREVUE : AIRES PROTÉGÉES

i) Raison d'être

18. Les connaissances et les informations taxonomiques constituent des besoins clés de la planification de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles. Cela est particulièrement vrai dans le cas des aires protégées dont la création vise essentiellement la conservation d'une grande partie de la diversité biologique naturelle fondée qu'elle est cependant d'ordinaire sur des connaissances limitées de la diversité biologique qu'elles contiennent réellement ou sur les informations disponibles à ce sujet. Etant donné qu'il n'y a à ce jour aucun inventaire complet d'espèces pour une aire élargie existante ou envisagée et qu'on ne dispose toujours pas d'informations biologiques, distributionnelles et taxonomiques pertinentes sur de nombreux taxons dotés d'une valeur de conservation élevée, il sera difficile de mettre en place des plans de conservation utiles. L'objectif du programme de travail sur les aires protégées est de soutenir la création de systèmes nationaux et régionaux écologiquement représentatifs et efficacement gérés d'aires protégées. L'activité 1.1.2 du programme de travail préconise en termes concrets que soient établies des aires protégées dans les grandes zones naturelles, intactes ou irremplaçables ainsi que des aires abritant les espèces gravement menacées cependant que l'activité 1.1.5 demande que soient entreprises (d'ici à 2006) des analyses des lacunes que présentent les aires protégées à l'échelle nationale et régionale. L'Initiative taxonomique internationale pourrait jouer un rôle important, notamment pour l'identification, l'établissement et la gestion des aires protégées (décision VII/28, annexe, élément 1 du programme) en ciblant les inventaires de diversité biologique et l'analyse des lacunes des inventaires existants ainsi qu'en ciblant l'élaboration de normes de gestion et de suivi des aires protégées (décision VII/28, annexe, élément 4 du programme) par le biais d'évaluations et de comparaisons des différents éléments taxonomiques de la diversité biologique couverts et soutenus au moyen du réseau existant d'aires protégées. A la lumière des dangers que font courir aux aires protégées les changements climatiques et les espèces exotiques envahissantes, il est important de bien saisir les contraintes dont sont actuellement l'objet les espèces et les populations, et d'établir comment elles détermineraient la distribution dans des conditions en évolution constante. L'accès à des informations précises sur les distributions actuelles et la possibilité de les modéliser revêtent une grande importance pour la gestion et l'élaboration de politiques appropriées.

ii) Produits

19. Inventaires améliorés et étoffés de la diversité biologique d'aires protégées de tous genres, élargis par ailleurs qu'ils doivent être aux activités de surveillance afin d'enregistrer les changements que connaissent dans le temps les espèces et les populations. Guides taxonomiques pour les principaux organismes invertébrés, les plantes et les micro-organismes inférieurs, ainsi que les espèces économiquement importantes et menacées. Informations sur la distribution et la présence actuelles d'importantes espèces dans les aires protégées, y compris les tendances en matière de population. Identification des habitats et établissement des priorités pour l'aménagement de nouvelles aires protégées au moyen du levé des distributions d'espèces aux niveaux local, national et régional. Mobilisation et accroissement des données sur les spécimens et des données observationnelles relatives aux espèces pour permettre une modélisation des distributions actuelles et des distributions au titre de différents modèles de changement climatique et d'autres changements biotiques (comme par exemple les changements dans l'utilisation des sols et les espèces envahissantes).

iii) Echéancier

20. La date prévue pour l'activité 1.1.5 sur l'analyse des lacunes a été fixée à 2006. La date prévue pour le but 4.3 (évaluer et suivre l'état et les tendances des aires protégées) et pour le but 4.4 (faire en sorte que le savoir scientifique contribue à la création et à la viabilité des aires protégées) du programme de travail a elle été fixée à 2010. En d'autres termes, il faudra obtenir des produits au cours des quatre prochaines années mais il sera nécessaire pour ce faire de travailler sans relâche.

iv) Acteurs

21. Les organismes nationaux et les autorités locales qui s'occupent de l'administration et de la gestion des aires protégées avec les institutions taxonomiques, en particulier les musées d'histoire naturelle, les unités de biosystématique dans les universités et autres instituts de recherche, les jardins botaniques et les collections de cultures, et la Commission de l'UICN sur la sauvegarde des espèces avec les organisations de conservation de la nature, y compris des organisations non gouvernementales internationales telles que Conservation International, BirdLife International, Flora and Fauna International, le Fonds mondial pour la nature, l'Institut des ressources mondiales (WRI) et les collectivités locales. Les parataxonomistes pourraient également jouer un rôle important. D'autres acteurs comprennent le mécanisme du Centre d'échange de la Convention et le Mécanisme mondial d'informations sur la diversité biologique (en tant que portails de données), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), des organisations nationales de financement pour l'octroi d'une aide financière et BioNET-INTERNATIONAL (pour organiser des circuits régionaux). D'autres conventions touchant à la diversité biologique, y compris la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention sur la protection du patrimoine mondial, la Convention sur les espèces migratrices, la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction de la faune et de la flore sauvages (CITES) et le programme des réserves de biosphère du programme de l'Unesco sur l'homme et la biosphère, pourraient elles aussi jouer un rôle important. Des liens directs avec des projets de renforcement des capacités en cours ou envisagés qui traitent de la taxonomie devraient également être mis en place comme par exemple l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, le Recensement de la vie marine, le Réseau botanique et zoologique pour l'Afrique de l'Est, les Partenariats d'amélioration des connaissances spécialisées en matière de taxonomie et l'Institut distribué européen pour la taxonomie dont la création a récemment été proposée.

v) Mécanismes

22. Un effort coordonné aux niveaux national et mondial par les acteurs identifiés ci-dessus sera un important mécanisme. A cet égard, il sera nécessaire de mobiliser les données existantes et de les présenter d'une manière appropriée, le tout accompagné des outils d'analyse. Il importe de faire part avec efficacité aux principaux organismes de financement et organisations de la nécessité à titre prioritaire d'établir des clés d'identification, de dresser des inventaires et de rassembler des données primaires.

vi) Ressources humaines, ressources financières et autres besoins en matière de capacité

23. Dans la mesure où les besoins doivent couvrir tous les processus et schémas de travail traditionnels des fournisseurs de données, des fonds seront nécessaires pour répondre aux besoins recensés.

vii) Projets pilotes

24. Stimuler et entreprendre des efforts pour faire des inventaires tous taxons de la diversité biologique (ATBIs) dans les aires protégées existantes ou envisagées. Faire des analyses de lacunes de taxons représentatifs découverts dans des aires protégées et ce, dans le contexte de la distribution et de la présence de ces taxons en d'autres sites aux échelles nationale et régionale, démontrant le développement et l'utilisation de ces analyses dans la sélection et la gestion des aires protégées. Mobiliser les données primaires de présence d'espèces dans une aire protégée, remettre ces données au pays d'origine et analyser la distribution au moyen d'un système de modélisation des créneaux.

V. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE INSULAIRE

25. Comme l'indique le paragraphe 6 de la recommandation X/1 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, les îles englobent tous les domaines thématiques qui relèvent de la Convention (diversité biologique côtière et marine, diversité biologique des forêts, diversité biologique des eaux intérieures, diversité biologique des terres arides et sub-humides,

diversité biologique des montagnes et diversité biologique agricole). En conséquence, les activités prévues qui ont déjà été identifiées au titre des objectifs opérationnels 4 (sur les programmes de travail thématiques) et 5 (relatifs aux travaux sur des questions intersectorielles) du programme de travail de l'Initiative taxonomique internationale (décision VI/8, annexe, activités prévues 8 à 18) déjà recensées pour les programmes de travail thématiques et intersectoriels pourraient également être prises en considération afin de générer les informations taxonomiques nécessaires pour assurer la conservation de la diversité biologique insulaire, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages issus de son utilisation.

26. Toutefois, compte tenu du rythme inquiétant auquel s'appauvrit la diversité biologique des îles dans les points 'chauds' comme 'froids' de cette diversité et compte tenu également du fait que, en raison de leur isolement, les milieux insulaires sont les témoins d'une évolution unique en leur genre de la flore et de la faune endémiques et typiques, que les îles sont des microcosmes de leurs contreparties continentales, que la vulnérabilité des petites îles requiert non seulement une attention spéciale mais encore urgente, il est nécessaire d'accorder une aide particulière aux îles, notamment aux petites îles, afin d'y exécuter, sans tarder, les activités prévues 8 à 18 du programme de travail de l'Initiative taxonomique mondiale.
